



**HAL**  
open science

## L'action professionnelle des organisations de la CGT dans la seconde moitié du XXe siècle

Michel Pigenet

► **To cite this version:**

Michel Pigenet. L'action professionnelle des organisations de la CGT dans la seconde moitié du XXe siècle. Elyane Bressol. La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000), Institut CGT d'histoire sociale, pp.87-100, 2006. halshs-00775930

**HAL Id: halshs-00775930**

**<https://shs.hal.science/halshs-00775930>**

Submitted on 14 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'action professionnelle des organisations de la CGT dans la seconde moitié du XXe siècle ; une progression tardive en terrain difficile**

*Michel Pigenet*

*Centre d'Histoire sociale du XXe siècle (Paris I/CNRS)*

Les organisateurs du colloque ont eu la bonne idée de programmer mon intervention au lendemain d'une journée d'exposés et de débats dont la richesse me dispense de développements superfétatoires. Ainsi délestée, la question qui nous intéresse ne se laisse pas aisément saisir pour autant. La première difficulté tient à la nature du terrain corporatif, propice à l'extension infinie des spécificités de métiers et des qualifications, tendance grosse de segmentations, concurrences et malentendus qui ne peut que s'exacerber à l'échelle internationale.

Une seconde difficulté ressort du caractère hasardeux de la distinction qui fonde le questionnement s'agissant d'organisations syndicales dont l'activité, sauf à changer d'identité, ne saurait se concevoir hors de tout horizon professionnel. Sur ce point, l'approche internationale n'invalide pas le postulat. Si le dépassement du cadre national de référence relève d'une démarche peu ou prou politique, celle-ci ne saurait s'émanciper sans péril de ses références syndicales. Non exclusive de convergences, voire d'alliances, avec d'autres mouvements, la réaffirmation d'objectifs corporatifs conditionne la pertinence d'une telle perspective ainsi que le rappellent *a contrario* les déboires de maintes initiatives cégétistes marquées au coin du volontarisme partisan. L'analyse bute là sur un autre genre de difficulté, laquelle renvoie aux sources de l'implication obstinée de la CGT dans les structures et orientations d'une FSM à laquelle ses tuteurs soviétiques assignent le rôle de bras syndical de leur diplomatie. La dimension corporative des revendications et coordinations internationales paie le prix de cette subordination à des impératifs géostratégiques étrangers aux préoccupations et considérations locales du quotidien syndical. Ce qu'enregistre à sa manière le rituel des motions et résolutions internationales adoptées sans débat lors de congrès syndicaux.

Ces écueils identifiés, il apparaît nécessaire d'inscrire l'action internationale professionnelle des organisations cégétistes de la seconde moitié du XXe siècle dans le temps long de l'histoire de la Confédération. Il y va de la reconnaissance de permanences attendues ou non, mais encore de l'appréciation exacte de la singularité de la période, des évolutions et des inflexions, sinon des ruptures, intervenues. Ici, les années 1960 font figure de décennie charnière entre le temps de l'isolement et des impasses d'une part et d'autre part celui du retour progressif et partiel dans le concert des centrales d'Europe occidentale. Il nous semble du plus haut intérêt de pouvoir confronter, dans l'esprit de ces rencontres, l'analyse historienne aux souvenirs, expériences et interprétations des syndicalistes d'hier et d'aujourd'hui. Ultime avertissement : pour des raisons qui tiennent à mes spécialités de chercheur, je m'appuierai fréquemment sur les exemples offerts par les ports et la navigation maritime, branches dont on conviendra néanmoins qu'elles ont à voir avec le thème à l'ordre du jour.

### **Remarques préalables ou position du problème**

Les précédents intervenants ont rappelé la précocité de l'attrait du syndicalisme hexagonal, toutes tendances confondues, pour les questions internationales, orientation que confirme sa participation active à la vie des structures qui eurent à en traiter. Jean-Marie Pernot est fondé à discerner dans cette propension la variante syndicale de l'universalisme français qui la précéda et que le mouvement ouvrier devait se réapproprier sous la forme d'un « nationalisme internationaliste » aux multiples facettes et manifestations. Le tropisme procède de représentations et d'idéologies à travers lesquelles la stricte défense des intérêts professionnels s'est métamorphosée en syndicalisme, ensemble cohérent de pratiques et de conceptions. Dans le cas de la CGT, celles-ci furent associées, d'emblée, à un projet de transformation sociale de portée planétaire.

L'ouverture syndicale vers l'étranger est aussi la conséquence d'une internationalisation économique qui, bousculant le compartimentage des marchés du travail, aiguise la concurrence entre des groupes toujours plus larges de salariés. Conscients d'un danger dont ils s'exagèrent le caractère immédiat, les premiers syndicalistes imaginent de bonne heure des parades inspirées de tactiques validées au niveau de bassins d'emplois plus modestes. « Si les monarques peuvent s'unir, pourquoi, alors, ceux qui produisent les richesses ne pourraient-ils constituer leur propre Sainte-Alliance ? », s'interroge, en 1836, William Lovet, le secrétaire de l'Association ouvrière de Londres, à l'adresse des travailleurs belges. Prématurée, l'entreprise se heurte à l'absence, sur le continent, d'organisations comparables à celles que les ouvriers britanniques ont su constituer pour contrôler certains marchés du travail. La situation n'est guère moins contrastée, trois décennies plus tard, lorsque les syndicats anglais approuvent l'idée d'une Association internationale des travailleurs. Aux côtés de Marx quand il dresse un catalogue de revendications unifiantes - journée de 8 heures, protection des femmes et des enfants au travail -, les *trade unions* blâment ses positions sur l'Irlande ou la Commune de Paris. Entre la solidarité pragmatique préconisée outre-Manche et l'option idéologique chère aux internationalistes continentaux, les malentendus s'avèrent insurmontables. L'échec consécutif à l'inadéquation de la réponse ébauchée au regard des disparités syndicales de l'époque n'engloutit pas une aspiration tenace et diffuse que l'achèvement du processus de « nationalisation des masses » complique et réactive. Au tournant des années 1880 et 1890, elle séduit les organisations des branches à fortes traditions corporatives des tabacs, gantiers, chapeliers ou typographes. Elle gagne aussi des secteurs plus représentatifs de la modernité industrielle : mines, métallurgie, transports.

A l'initiative des mouvements de capitaux et de biens, les employeurs se transforment, à l'occasion, en redoutables stratèges afin de contrer les velléités de coordination syndicale internationale. C'est flagrant dans le secteur des transports, notamment maritimes, sphère par excellence des échanges internationaux et de suprématie des logiques marchandes. Entre ports, les rivalités de sites se jouent des frontières. Au vrai, les Rouennais ne montrent pas moins de méfiance envers les Havrais que les Dunkerquois vis-à-vis des Anversois. Dès la fin du XIXe siècle, les armateurs de la mer du Nord ne reculent pas devant le transfert spectaculaire, mais efficace, d'importants contingents d'ouvriers pour briser des grèves de marins et de dockers. A partir de 1890, l'International Shipping Federation orchestre ces mouvements et gère un dispositif de secours financiers destinés à ses adhérents en conflit avec leurs salariés. Le modèle impressionne les syndicalistes qui rêvent de l'imiter. En 1896, l'anglais Havelock Wilson appelle les équipages britanniques à refuser de se substituer aux dockers en grève de Rotterdam. Sur la lancée, il voit plus loin. « Ce serait un coup de maître que de pouvoir annoncer la tenue d'une conférence annuelle de marins et de chauffeurs où la Suède, le Danemark, la France seraient représentés », écrit-il à un militant scandinave. C'est chose faite en juillet avec la réunion, à Londres, de délégués de sept pays qui ratifient une charte revendicative et la constitution d'une Fédération internationale des marins, dockers et bateliers. Son président, Tom Mann, parcourt l'Europe, informe ses auditoires des écarts de

rémunérations et de conditions de travail, puis invite les syndicats à rejoindre l'organisation londonienne. En 1898, l'adhésion des cheminots élargit son aire de recrutement et fixe son titre définitif : International Transport Federation. Quelques mois auparavant, le séjour en France de Mann n'était pas passé inaperçu des autorités qui l'expulsent. A la suite du congrès international tenu à Paris en septembre 1900, les syndicalistes du port de Havre, admiratifs devant les résultats obtenus à l'étrangers, convoquent leurs camarades de vingt-trois ports et fondent une Fédération nationale des Ports et Docks, aussitôt affiliée à la CGT et à l'ITF.

D'autres branches suivent le pas. A la veille de la Première Guerre mondiale, vingt-huit Secrétariats professionnels – SPI - couvrent un vaste champ corporatif international. Qu'on ne s'y trompe pas, mieux enracinés que l'organisme créé en 1913 par les confédérations sous le nom de Fédération syndicale internationale – FSI -, les Secrétariats ont rarement l'influence que suggèrent leurs effectifs. Avec près de 800 000 syndiqués, l'ITF se classe néanmoins en troisième position derrière les mineurs et les métallurgistes et jouit d'une réputation enviée.

Il s'en faut que les pratiques et les résultats soient à la hauteur des attentes. Aussi logique que soit l'argumentaire de la solidarité, l'idée précède encore de loin les faits. Jamais garanti aux échelons élémentaires de l'entreprise et de la localité où la fréquence et la proximité donnent de la chair à la conscience de classe, la reconnaissance du devoir de fraternité ouvrière internationale exige un effort d'abstraction d'autant plus malaisé qu'il semble contredire les manifestations de loyauté envers d'autres communautés d'appartenance à forte légitimité historique – religieuses, ethniques, nationales, etc. - .

Nombre de militants réitèrent cependant leur foi dans l'avenir de coopérations et d'entraides ouvrières transfrontalières. La solidité de la conviction dépend alors beaucoup de l'existence de structures censées la matérialiser ou en annoncer la réalisation et de repères idéologiques aptes à en éclairer la signification. Ainsi en va-t-il du pacifisme conduit à ériger la paix en préalable du progrès social, de l'internationalisme comme alternative aux clivages nationaux et de sa variante dite « prolétarienne » pour souligner son caractère de classe et les nécessités d'un attachement « inconditionnel » à l'URSS, « patrie du socialisme ». Tel est bien, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'une des références majeures de beaucoup de militants cégétistes.

### **Le temps des fermetures et des impasses (de la Libération aux années 1960)**

En 1945, les conditions qui ont présidé à l'écrasement de l'Axe, en premier lieu la nature de la coalition formée dans ce but, rendent compte de la complexité, sinon de l'ambivalence, d'un après-guerre irréductible aux proclamations et illusions qui suivent la conclusion heureuse d'une tragédie inédite.

En France, la Libération s'accompagne d'une montée en puissance du mouvement syndical dont profite surtout sa composante communiste, la plus sensible, pour le pire et le meilleur, à ses responsabilités, voire obligations, internationales. Cette poussée, écho et ferment d'aspirations à de profondes réformes, précipite la consolidation de l'Etat social garant d'une large protection des salariés contre les coups du sort, de leur association, à travers de nouvelles institutions et procédures, aux principales orientations économiques du pays et des entreprises. En cela, les grandes réalisations de la Libération – Sécurité sociale, nationalisations, comités d'entreprises, planification... - scellent aussi par cette ultime phase d'intégration ouvrière et salariale l'achèvement du long processus de construction de l'Etat-nation. Ce faisant, elles confirment ce dernier dans sa fonction de cadre privilégié ou exclusif d'élaboration de la législation sociale, d'évaluation du rapport des forces politiques et sociales, d'émergence d'alliances et de conclusion de compromis, en clair de creuset où se forment et s'éprouvent des stratégies et des identités.

Cette inscription nationale des avancées sociales considérables de la période intéresse toute l'Europe occidentale dont, paradoxe suprême, les modalités de convergences concourent à produire des divergences. Impliqués à des degrés divers dans la conception et le fonctionnement des diverses formes d'Etat social, les syndicats se convainquent aisément de la supériorité de celui auquel ils participent. Sur cette voie, ils ne sont pas les derniers à valoriser des différences qu'accentuent, en tout état de cause, de durables incompréhensions culturelles, historiques et linguistiques.

La situation n'est pas plus simple à l'échelon international. Jamais, sans doute, le prestige de l'Union soviétique, le régime, ses dirigeants et ses peuples confondus, n'aura été aussi grand. Au vu des bouleversements sociopolitiques engagés à l'Est du continent européen et de la contestation qui s'empare des empires coloniaux, beaucoup concluent que le monde s'apprête à changer de bases. L'essor sans précédent des forces syndicales aux quatre coins de la planète assure une visibilité exceptionnelle au mouvement ouvrier international qui y gagne un surcroît de crédibilité. En recul, ses adversaires s'en alarment et se ressaisissent à la faveur d'une guerre froide aux causes multiples, mais dont nul n'ignore la dimension et les enjeux sociaux. Si la dangerosité de la tension découle d'abord des dispositifs étatiques et militaires mobilisés, les ruptures qu'elle occasionne affectent chaque pays. Sommés de choisir leur camp, les syndicats se retrouvent aux avant-postes des fronts intérieurs ainsi ouverts et pâtissent pour certains de la brutale réactivation des clivages entre « réformistes » et « révolutionnaires » durcis au feu des disciplines partisans.

Au terme d'une série d'exclusions ciblées ou de scissions nationales, sur le modèle français ou italien, la division touche l'ensemble du mouvement syndical international. Pour l'essentiel, elle reproduit les contours des deux blocs. Tandis que la CISL regroupe la majeure partie des organisations d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, le gros des effectifs restés à la FSM se situe dorénavant à l'Est et, secondairement, au Sud. Seules centrales occidentales d'importance toujours affiliées à la FSM, la CGIL italienne et la CGT défient les déterminismes géostratégiques de l'époque. Assumé à l'échelon politique des directions confédérales, l'isolement qui en découle interrompt et interdit désormais pour longtemps les actions corporatives transfrontalières de proximité, d'expérience les plus commodes.

Les SPI y veillent qui, tous ancrés à l'Ouest, croisent le fer avec la FSM dont, indépendamment de sérieux désaccords idéologiques, ils dénoncent l'orientation centralisatrice et la prétention de les convertir en simples « départements » professionnels. L'ITF prend la tête de la croisade. Forte du savoir-faire et l'autorité acquis, sous la direction d'Edo Fimmen, dans les combats internationalistes et antifascistes des années 1920 et 1930, puis, durant la guerre, dans la lutte clandestine menée aux côtés des services secrets alliés. Ferme soutien du plan Marshall et du Pacte atlantique, elle se félicite de la création de la CISL dont Jacobus Oldenbroeck, le successeur de Fimmen, sera le secrétaire général de 1949 à 1960. L'ITF met de l'ordre dans ses rangs et contraint les affiliés récalcitrants à s'aligner sous peine de bannissement. En janvier 1950, elle déclenche une riposte d'envergure aux « manoeuvres d'infiltration communiste » sur les quais des ports européens où des « comités de vigilance », voire des « brigades de choc » se constituent. Peu regardantes sur les méthodes, les équipes recrutées à Marseille par Irving Brown et Pierre Ferri-Pisani défraient la chronique locale au point de susciter les critiques de Gaston Defferre qui ne passe pas pour ménager ses adversaires communistes.

Malgré le rapprochement amorcé, en 1951 et 1952, entre la CISL et les SPI, ceux-ci jouissent d'une autonomie dont sont privés les Unions internationales syndicales – UIS – corporatives de la FSM qui contrôle l'essentiel de leurs ressources. Instruments, sinon alibis, professionnels d'une Fédération menacée de ne plus être que l'un des relais de la politique extérieure soviétique, elles en épousent et propagent les orientations diplomatiques. Principaux bailleurs de fonds, les syndicats officiels des pays de l'Est supervisent ses activités

par l'intermédiaire des fonctionnaires désignés pour les représenter, mais veillent à ne pas accaparer les postes les plus en vue. Ces derniers sont souvent dévolus à des militants occidentaux, notamment français, dont les critères de sélection et la biographie répondent de leur dévouement aux normes et contraintes de l'internationalisme prolétarien.

En foi de quoi, la FSM se mobilise pour la paix à l'instar des organisations de masse d'obédience communiste. Le thème figure, certes, en bonne place parmi les aspirations traditionnelles du mouvement syndical. Cette fois, pourtant, il prime sur les autres et les UIS finissent elles-mêmes par tout lui subordonner. La déclaration adoptée à l'issue du congrès constitutif, à Marseille en juillet 1949, de l'Union des marins et dockers lui assigne « l'une des tâches les plus importantes de l'histoire du monde : celle de prendre part au mouvement croissant de solidarité internationale des peuples pour la défense des libertés syndicales et démocratiques, pour le bien-être social, contre les menaces de guerre et pour la paix du monde ». Encore les délégués français sont-ils parvenus à atténuer la radicalité de certains des principes énoncés. Ce n'est que partie remise, car, dès l'automne, les travailleurs des ports et des transports maritimes sont appelés à l'action « concrète » ou « pratique » contre la guerre, en clair au refus de la manutention des armes en partance vers l'Indochine ou en provenance des Etats-Unis. Appliquée par quelques ports dans l'entre-deux-guerres, la consigne s'adresse désormais l'ensemble des sites hexagonaux et d'Afrique du Nord. L'échec des tentatives d'extension internationale confirme la faible audience de l'UIS portuaire dont les rares bases occidentales se localisent, en dehors de la France, en Italie, Australie et sur la côte Ouest des Etats-Unis. En réalité, la FSM est moins à l'initiative que le PCF dont les activistes débordent, au besoin, la CGT et sa fédération des Ports et Docks. C'est flagrant à Marseille où, contre l'avis des instances nationales cégétistes des dockers, mais sous la pression des responsables communistes phocéens, le syndicat lance, en mars 1950, un mot d'ordre de grève au pire moment d'une conjoncture difficile. L'ampleur des moyens déployés par l'Etat et les employeurs vient à bout des ouvriers après plus de cinq semaines d'un conflit soldé par des centaines de retraits de cartes professionnelles et la perte, quinze ans durant, de la suprématie de la CGT sur les quais du premier port français.

Aux dires du secrétaire général de la fédération des Ports et Docks, ces luttes causèrent « un grand tort » aux revendications de la profession. Elles n'allaient pas manquer de creuser le fossé avec le gros des syndicats d'Europe occidentale plus que jamais hostiles aux organisations cégétistes bientôt ralliés à l'appel de Stockholm, puis à la dénonciation de la CED et du réarmement allemand.

Sans atteindre la rudesse portuaire, la division reste la norme dans la plupart des branches. Elle maintient les organisations de la CGT à l'écart de leurs homologues des pays voisins. A l'exception des rares syndicats « progressistes », tels ceux des fondeurs et des tabacs britanniques, de la construction navale et mécanique en Scandinavie, les efforts entrepris pour établir des contacts relèvent de l'agitation et de la propagande. Les mots d'ordre de la FSM circulent dans des conditions de quasi clandestinité avec le concours des fractions communistes des syndicats réformistes et d'hypothétiques « comités d'action ». Les militants français de la métallurgie expédient par cette voie des brochures et des journaux à leurs camarades britanniques, cependant que les versions allemandes de ce matériel atteint la République fédérale au terme d'un détour compliqué par la RDA. Les moindres séjours de cégétistes mettent les policiers sur les dents et se concluent fréquemment par l'expulsion des « indésirables traités en « agent soviétique ». Symboliques, faute des ressources, les gestes de solidarité envers les grévistes de tel ou tel pays ne sont généralement suivis d'aucune marque de gratitude ou promesse de réciprocité.

Trois branches échappent à l'ostracisme. Au plus fort de la guerre froide, la fédération du Spectacle et les enseignants cégétistes conservent, en effet, des liens avec plusieurs de leurs équivalents européens affiliés à la CISL. L'ancienneté des bonnes manières

transfrontalières entre syndicats du Livre prévaut, par ailleurs, à l'heure des ruptures. De tradition réformiste, la fédération française opte pour la fidélité à la CGT, mais ne se résout pas à rompre avec son SPI, lequel se satisfait du compromis. La séparation intervient en 1953, à la demande des Français qui se gardent, toutefois, de participer à la création immédiate d'une UIS concurrente de la Fédération graphique internationale qu'ils envisagent à nouveau de rejoindre en 1964. Ce qu'ils obtiennent trois ans plus tard. A cette date, les relations syndicales se ressentent de la détente perceptible dans les chancelleries.

### **Le temps des ouvertures : réalité et limites d'une évolution complexe (années 1960-années 1980)**

Pas plus la CGT que beaucoup de ses organisations n'envisagent de calquer leur attitude sur celle du Livre dont elles respectent bon gré mal gré la singularité. Elles entendent profiter, en revanche, de l'amélioration, sensible au début des années 1960, du climat international. L'évolution s'opère sur le terrain privilégié d'intervention de la FSM : la paix. Subordonnés aux initiatives des diplomates, les résultats obtenus dégagent la voie au développement de nouvelles relations économiques. La FSM veut voir en eux le plus sûr moyen de réduire les tensions et de favoriser l'emploi, mais s'interdit de peser sur les conditions et les objectifs sociaux de ces échanges.

Les rencontres entre organisations de la CISL et de la FSM s'effectuent aux échelons « politiques » des confédérations et relèvent plus de l'exercice diplomatique que de l'action corporative internationale. Quatre ans avant la levée, en 1970, de l'interdit jeté par la CISL sur les contacts avec les affiliés de la FSM, le TUC britannique se rend à Moscou. Le DGB ouest-allemand se tourne également, dans le sillage de l'*Ostpolitik*, vers les syndicats officiels des pays socialistes. Mais tient toujours à distance la CGT.

Les mutations économiques et techniques de la période ont leur part dans le dégel des relations intersyndicales. L'entrée, à compter du milieu des années 1950, dans une phase d'expansion exceptionnelle par sa durée et sa vigueur rejaillit sur le commerce mondial et les mouvements de capitaux qu'orchestrent les grandes firmes. Habiles à se jouer des protections douanières pour accéder aux marchés solvables, elles excellent dans l'art de bénéficier des disparités fiscales et salariales, des lacunes des législations sociales ou des écarts entre conventions collectives. Les syndicalistes nord-américains de l'automobile sont les premiers, au cours des années 1950, à s'alarmer de la propension des entreprises d'outre-Atlantique à délocaliser leurs productions. Plus soucieux de protéger l'emploi aux Etats-Unis que d'élaborer une authentique stratégie syndicale internationale de branche, ils n'emportent guère la conviction de leurs partenaires syndicaux européens potentiels. Une décennie s'écoule avant que les organisations ouvrières de nationalités différentes rouvrent sérieusement le dossier. Dans la métallurgie, la chimie et l'alimentation, secteurs riches en sociétés transnationales, les SPI encouragent la création de conseils syndicaux mondiaux chargés de définir des revendications communes et de coordonner des actions en vue d'aboutir à la signature d'accords collectifs de groupes. Tour à tour secrétaire général adjoint de la fédération internationale des ouvriers de la métallurgie, puis secrétaire général de la fédération internationale de la chimie, Charles Levinson incarne cette stratégie. Le bilan n'est pas, cependant, à la hauteur des espoirs soulevés. Le mouvement achoppe sur l'absence de cadres juridiques. Il pâtit aussi des préventions anticommunistes de ses initiateurs, opposés à toute entente avec les syndicats et fédérations de la FSM. Incontournables en France, les cégétistes relèvent le défi et sollicitent leurs camarades de la CGIL pour des coopérations du même ordre. En 1968, les organisations CGT de Michelin et de ses filiales sont à l'origine d'un comité européen de groupe où siègent des délégués italiens et britanniques. Le SPI de la

chimie refuse son concours, à la différence de l'UIS correspondante. Des structures similaires voient le jour chez Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Solvay, Kodak, etc.

Si les syndicats ouest-européens tardent à apprécier les conséquences de la signature, en 1957, du traité de Rome, la mise en œuvre du Marché commun ne tarde pas à modifier la donne économique et sociale des pays concernés. Bon gré mal gré, la CGT en convient et se rapproche de la CGIL pour une intervention conjointe auprès d'institutions européennes qu'elle connaît mal. Depuis 1958, un accord interconfédéral en bonne et due forme incite les militants français des régions d'immigration italienne à promouvoir les initiatives de l'Institut national confédéral d'assistance - INCA. En dépit de divergences dans l'appréciation du processus communautaire, la CGT s'allie à son homologue transalpin pour créer, en 1965, un comité permanent en charge d'appuyer leur demande d'une représentation équitable dans les instances bruxelloises. La revendication sera satisfaite trois ans plus tard.

Signe des temps, l'Europe s'impose dans les ordres du jour des conférences et congrès syndicaux. L'argumentaire critique fait plus précis, plus social et corporatif aussi, en phase avec les appréhensions qu'engendre l'effacement progressif des barrières douanières. Contre les menaces de chômage et de régression sociale que recèle, à leurs yeux, un Marché commun synonyme de concurrence intensifiée au seul profit des monopoles, avec mention particulière pour les *konzerns* allemands, les cégétistes se calent sur une ligne de défense de l'économie nationale. Plus tacticiens que stratèges sur un terrain européen encore peu familier, ils ressentent le besoin de concertations syndicales et sont résolus à se saisir de l'opportunité ainsi offerte de rompre leur isolement. Les cheminots y parviennent dès 1965, mais les résultats varient beaucoup d'une branche à l'autre. En 1967, la fédération CGT de la métallurgie s'entretient officiellement avec celle de la FGTB. L'année suivante, une délégation française séjourne huit jours à Stockholm, à l'invitation du centre d'études du LO, la puissante confédération suédoise. En 1972, le congrès des dockers cégétistes prend acte à son tour de « l'installation d'un système portuaire européen ». Il déplore « l'impossibilité momentanée pour les travailleurs d'Europe d'échanger leur point de vue quant à l'analyse de la situation », mais se résout à lancer un appel en faveur de la tenue, « le plus rapidement possible », d'une rencontre avec les dirigeants des syndicats des pays voisins.

Au sein des UIS, les organisations de la CGT poussent à la convocation de colloques et de conférences décentralisées auxquelles sont conviés les syndicalistes intéressés indépendamment de leur affiliation internationale. Réponse pragmatique aux questions inédites soulevées par l'émergence de l'espace économique ouest-européen, cette régionalisation doit pallier les médiocres performances de la FSM sur le terrain corporatif. Rendue possible par la réforme statutaire des structures officielle de la Fédération mondiale opérée en 1966, elle s'accorde mal aux règles de fonctionnement des syndicats des pays socialistes qui, hermétiques à la tradition fédéraliste de la CGT, ont surtout d'autres priorités.

Mais il y a plus. Malgré le formalisme inhérent à ce genre de rencontres qu'alourdit un double protocole bureaucratique et diplomatique, leurs objectifs professionnels en singularisent le style et les conclusions. Lieux d'échange d'informations entre militants au fait des réalités sociales de leur branche, elles tendent à privilégier l'examen de problèmes concrets. Solidaires des luttes engagées à l'Ouest, attentifs aux évolutions techniques qui s'y produisent, les syndicats officiels de l'Est arguent de l'absence d'antagonismes de classes dans leur pays pour ne pas s'estimer concernés par le volet revendicatif des conférences. Volontiers donneurs de leçons, ils énumèrent longuement les acquis de leurs mandants, premiers bénéficiaires supposés des progrès continus des économies socialistes. Dans cette optique, les contrats passés avec les entreprises multinationales en quête de nouveaux marchés participent des bienfaits de la détente qu'il serait malvenu de paraître entraver par un examen critique de leurs modalités sociales. En conséquence, la dénonciation active des pavillons de complaisance, thème récurrent du syndicalisme maritime occidental, ne saurait ainsi affecter



le trafic des ports polonais, soviétiques ou bulgares. Les dockers français se heurtent à des réticences similaires quand, à la veille des réunions de l'OIT, ils souhaitent harmoniser les positions syndicales sur les conteneurs ou les normes de sécurité. Très attachés au système français qui, depuis 1947, dissocie aux mieux de leurs intérêts l'intermittence de la précarité, ils n'hésitent pas se démarquer publiquement de leurs partenaires de l'UIS par trop compréhensifs à l'égard des projets de mensualisation avancés par les gouvernements et les patronats occidentaux.

1968 précipite une évolution qu'elle révèle au grand jour. En août, la CGT condamne l'intervention en Tchécoslovaquie des troupes du Pacte de Varsovie. Ces dissensions se répercutent au sommet de la FSM dont le secrétaire général, Louis Saillant, ne mâche pas ses mots. Réuni dans l'urgence, l'exécutif de l'organisation réproouve l'usage de la force et le non respect de la souveraineté tchèque au grand dam des syndicats soviétiques et de leurs alliés. L'expression de désaccords profonds est contemporaine de la radicalisation anticapitaliste et anti-impérialiste dont les événements français du printemps offrent l'aperçu le plus spectaculaire. Pour plusieurs années, l'Ouest du continent enregistre un regain de combativité sociale, partie prenante d'une vague protestataire que son enracinement dans la jeunesse et son extension au-delà des organisations traditionnelles de la classe ouvrière contribuent à bousculer les logiques de « camp » héritées de la guerre froide. Propice aux rapprochements, la dynamique en cours se heurte cependant à la force d'inertie d'appareils syndicaux sceptiques, sinon hostiles. La composante anti-autoritaire du mouvement réactive un « basisme » fondé sur la primauté des assemblées générales et la réévaluation des délégués issus des ateliers.

Si le phénomène dérange la CGT que sa prééminence expose à une contestation dont la forme et les canaux irritent parfois les militants, il autorise de nouvelles coopérations avec les syndicats et les délégués étrangers tentés de passer outre les consignes d'abstention des fédérations et centrales réformistes. Les préjugés antérieurs ne tombent certes pas du jour au lendemain. Interdit de séjour en Belgique depuis 1960 où son intervention lors d'une grève lui a valu d'être fiché comme « individu dangereux pour l'ordre public », le secrétaire général des dockers de Dunkerque échoue à nouer des contacts avec les dirigeants du syndicat des travailleurs du port d'Anvers. Ses efforts et ceux de ses camarades de Calais ou du Havre sont mieux récompensés en Grande-Bretagne à la faveur de la vive agitation que provoquent outre-Manche les compromis salariaux et la réforme de l'intermittence avalisés par les responsables nationaux du TGWU. Dans les années 1970, les actions de solidarité et les convergences revendicatives facilitent les échanges amicaux avec les syndicalistes de Londres, Tilbury et Southampton. Animé depuis longtemps par des équipes militantes rétives à toute mainmise communiste sur l'organisation, le puissant syndicat des dockers du Havre dispose pour cette raison d'un remarquable réseau de relations internationales. De retour d'un séjour d'étude à Rotterdam, son secrétaire général alerte ses camarades sur les mutations techniques et sociales déjà à l'œuvre dans le premier port du monde. Dès 1966, il obtient de correspondants new-yorkais la copie de l'accord conclu sur la côte Atlantique des Etats-Unis. Il s'en inspire et prend de vitesse ses interlocuteurs patronaux et administratifs auxquels il soumet un projet inédit de convention applicable au trafic des conteneurs dans le respect des intérêts ouvriers.

Malgré les informations fournies à la fédération, le quant à soi havrais agace dans une profession où le localisme concurrence et fragilise la solidarité de classe. Les plus méfiants imaginent le pire, prêtant au syndicat de la Porte océane les traits d'un cheval de Troie du réformisme portuaire international. Les Havrais s'en défendent, mais se prévalent de leurs atouts. Au congrès fédéral de 1982, année de refroidissement dans les relations internationales de la CGT, le secrétaire du Havre s'attarde ainsi sur sa participation aux conférences de syndicats portuaires d'Europe occidentale convoquées chaque année depuis 1978. Fait nouveau, en dépit de l'exclusive anticégétiste, ces rencontres se tiennent en-dehors de l'ITF.

Consacrées à l'examen des problèmes corporatifs du moment, elles tranchent sur les initiatives passées par leur tonalité critique et le souci de résister à la vaste offensive de déréglementation déclenchée dans le sillage de la révolution des techniques de manutention portuaire. Elles rompent aussi avec les lourdes procédures syndicales internationales, font de leur souplesse une force, posent les linéaments d'un programme revendicatif, examinent les modalités d'une entraide efficace en prévision des conflits à venir et subdivisent l'espace ouest-européen en quatre sous-ensembles régionaux. La zone méditerranéenne regroupe, entre autres, les syndicats italiens et espagnols avec lesquels, notons-le, les dockers marseillais entretiennent des relations déjà anciennes.

Au même moment, les travaux de la 8<sup>e</sup> conférence de l'UIS-Transports tenue à Damas, en octobre 1981, s'enlisent dans la définition d'objectifs communs aux délégués de la centaine de syndicats représentés. Elu à la tête de la branche portuaire de l'Union, le secrétaire général de la fédération CGT des Ports et Docks invoque « la grande disparité des situations nationales ». L'explication ne relève pas seulement du constat économique, mais s'applique à la nature des syndicalismes réunis. La fidélité à la FSM trouve là des limites anciennes alors que le ciment idéologique d'antan s'effrite et que de nouvelles chaînes de solidarités se substituent aux liens usés et unilatéraux tissés avec les syndicats officiels de pays socialistes à bout de souffle.

Les luttes perdues contre les réformes statutaires affaiblissent les syndicats de dockers, mais ne les balaient pas. Aux avant-postes de la mondialisation, leurs militants redécouvrent les chemins de la coopération internationale défrichés un siècle plus tôt. Décidés à surmonter les lourds contentieux d'un passé proche sans paraître se renier, les cégétistes réussissent enfin à briser leur longue quarantaine européenne. Les convergences apparues dans les années 1980 et 1990 s'émancipent des loyautés et disciplines idéologiques que ne sont pas plus en mesure de rappeler la FSM moribonde que l'ITF dont l'expansion accroît l'hétérogénéité ou la jeune European transport federation - ETF - de la CES. La constitution, en 2001, de l'International dockworkers council - IDC - témoigne des recompositions en cours. Implanté dans sept pays d'Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et au Chili, l'IDC fait moins figure d'alternative stratégique à l'ITF que de remède à ses pesanteurs et traditions institutionnelles. Entre corporatisme et internationalisme, les responsables de l'IDC valorisent la forte identité des 30 000 dockers affiliés aux syndicats fondateurs, point d'appui d'une solidarité renouvelée « entre les fédérations de travailleurs portuaires et les autres classes ouvrières ». Démarrant les mises en garde de l'ITF contre l'initiative d'une « poignée d'organisations » susceptible de « perpétuer les divisions » internationales, l'IDC joue un rôle important dans la campagne contre la directive de la Commission européenne préconisant la libéralisation de la manutention portuaire. En janvier 2003, il contribue activement à la plus grande grève jamais organisée à l'échelle de l'Union. Le 29 septembre, il rassemble 6 000 dockers à Barcelone, quand l'ETF-ITF en réunit 9 000 à Rotterdam, cependant qu'une forte pression s'exerce localement sur les élus et en direction des gouvernements nationaux. Avec succès : le 20 novembre 2003, le Parlement européen rejettera - vote exceptionnel dans l'histoire de l'institution - la directive controversée par 229 voix contre 209 et 16 abstentions.

L'ampleur et la variété des actions portuaires, leur issue victorieuse, détonnent dans la grisaille d'une actualité syndicale européenne plus riche en déclarations d'intentions et en mesures symboliques ou organisationnelles qu'en pratiques effectives de mobilisation. Si les cohabitations d'aujourd'hui donnent la mesure du chemin parcouru depuis les années 1950, elles ne sauraient masquer la médiocrité des coordinations effectives et des résultats obtenus. Préalable probable à l'insertion durable de la CGT dans le mouvement syndical régional, son adhésion à la CES a entraîné celle de beaucoup de ses fédérations aux différents comités professionnels européens. Les rencontres et les échanges développés dans ces cadres ont

permis de dissiper nombre d'incompréhensions, mais n'ont pas suffi à la détermination d'objectifs communs assez forts pour dégager une stratégie interprofessionnelle apte à se décliner en stratégies de branches. Les accords et compromis syndicaux de sommet montrent ici leurs limites dès lors que les modalités technocratiques d'une construction européenne d'inspiration libérale se superposent dans l'ambiguïté aux garanties et références forgées autour de l'Etat-nation. Ainsi la législation sociale et les règles régissant les relations du travail continuent-elles à relever des Etats dans le même temps où les normes communautaires érigeant la libre concurrence en principe fondamental les ravalent au rang de variables d'ajustement de la course à la compétitivité. Le syndicalisme portuaire offre l'exemple d'une recomposition syndicale moins institutionnelle, plus souple et combative. La tradition corporative a sa part dans le choix d'un pluralisme international d'autant mieux assumé qu'il n'exclut pas ou plus l'action commune. Par un curieux paradoxe, ce pluralisme va de pair avec l'unité organique nationale réalisée au sein de la CGT, autre indice d'une exception de longue durée dans un syndicalisme hexagonal dont la représentation à la CES reproduit les rivalités. Au risque d'en amoindrir l'influence et les capacités de mobilisation en Europe comme en France.